

FORMATIONS HABILITÉES À RECEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Chimie

- DUT Chimie, *option Chimie analytique et de synthèse*
- DUT Chimie, *option Chimie des matériaux*
- LP Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
- LP Matériaux et structure : fonctionnalisation et traitement des surfaces

Génie industriel et maintenance (GIM)

- DUT GIM
- LP Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques
 - *Parcours Maintenance et énergétique*
 - *Parcours Maintenance plasturgie et éco-plasturgie*

Génie mécanique et productique (GMP)

- DUT GMP
- LP Métiers de l'industrie : conception de produits industriels, *parcours Micro, procédés, process numériques*
- LP Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle, *parcours Gestion de la production intégrée*

Gestion des entreprises et des administrations (GEA)

- DUT GEA, *option Gestion comptable et financière*
- DUT GEA, *option Gestion et management des organisations*
- DUT GEA, *option Gestion des ressources humaines*
- LP Commerce et distribution, *parcours Achats*
- LP Métiers de la GRH : assistant, *parcours Gestion opérationnelle des RH*
- Diplôme inter-universitaire de gestion et comptabilité
- Diplôme universitaire de finance et comptabilité supérieure

Gestion logistique et transport (GLT)

- DUT GLT
- LP Logistique et pilotage des flux, *parcours Management de la logistique interne*
- LP Logistique et transports internationaux, *parcours Distribution et transports internationaux*

Hygiène sécurité environnement (HSE)

- DUT HSE
- LP Sécurité des biens et des personnes, *parcours Prévention des risques professionnels et environnementaux*

Information Communication

- DUT Info-Com, *option Publicité*
- DUT Info-Com, *option Communication des organisations*
- DUT Info-Com, *option Information numérique dans les organisations*
- LP Chargé de communication, *parcours Communication publique*
- LP Métiers du marketing opérationnel, *parcours Chef de projet marketing et communication*

L'IUT est habilité à recevoir la part des 13 % de votre taxe d'apprentissage.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE ?

Suite à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le versement de la taxe d'apprentissage a évolué.

La première part de votre taxe d'apprentissage (87 %) sera versée à France Compétences via votre OPCO.

La seconde part de votre part taxe d'apprentissage (13 %) doit être versée par vos soins, par virement ou par chèque, auprès des formations que vous souhaitez soutenir.

Vous trouverez tous les détails dans le document joint.

Date limite de versement
28 février 2020

En nous versant votre taxe d'apprentissage vous contribuez à l'épanouissement professionnel de nos étudiants et à la formation de vos futurs collaborateurs.

VOTRE CONTACT

Service comptabilité
03 81 66 68 07
financieriut25@univ-fcomte.fr

IUT Besançon-Vesoul
30 avenue de l'Observatoire
BP 1559
25009 BESANÇON cedex

<http://iut-bv.univ-fcomte.fr/>



© IUT Besançon-Vesoul et Adobe Stock - Imprimerie de l'Université - Janvier 2020

TAXE D'APPRENTISSAGE

Soutenez la formation des futurs
professionnels à l'IUT Besançon-Vesoul

20
20



À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage 2019 a permis de nombreux investissements dans nos sept départements :

CHIMIE

- Achat d'un profilomètre

GIM

- Achat d'un collecteur de données pour l'analyse vibratoire
- Achat d'un analyseur d'énergie électrique
- Achat d'un analyseur de spectre HF

GMP

- Achat de bancs d'essais pour moteur asynchrone
- Achat d'un système de maintien de pièce par congélation
- Achat de stations de conception assistée par ordinateur

GEA

- Achat et installation de tableaux blancs interactifs

GLT

- Achat d'audioguides pour améliorer l'écoute lors des visites d'entreprises
- Financement de différents projets pédagogiques (serious game à Gent, salons à Lyon, visite de ports fluviaux à Mulhouse et Anvers)

HSE

- Achat d'un écran interactif

INFORMATION COMMUNICATION

- Achat de 15 iMac et d'appareils photo
- Achat de tableaux et vidéo-projecteurs interactifs

NOS PROJETS POUR 2020

Le versement de la taxe d'apprentissage 2020 permettra aux sept départements de l'IUT Besançon-Vesoul de mettre en œuvre de nombreux projets :

- Achat d'un rugosimètre (GIM)
- Renouvellement de la partie opérative des TP d'automatisme (GIM)
- Renouvellement du mobilier et acquisition de tables lumineuses dans la salle de créativité (Info Com)
- Financement de logiciels professionnels (Info Com)
- Renouvellement du matériel audiovisuel (Info Com)
- Renouvellement de machine à mesurer tridimensionnelle (GMP)
- Achat d'un centre de fraisage (GMP)
- Equiper les labos de langues de tableaux blancs interactifs (GEA)
- Achat d'un analyseur ICP AES (Chimie)
- Poursuite de l'intégration des découvertes professionnelles (GLT)
- Investissement dans un Système de Gestion d'Entrepôt (GLT)
- Acquisition d'équipements pour la réalisation de vidéos en réalité virtuelle (GLT)
- Achat d'un banc d'habilitation électrique (HSE)

Chaque année, grâce à la taxe d'apprentissage, nous pouvons faire évoluer nos équipements pédagogiques et offrir à nos étudiants des formations toujours plus ancrées dans la réalité du milieu professionnel. C'est cette qualité d'enseignement que nous voulons préserver et qui fera de nos étudiants vos collaborateurs de demain.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

L'IUT BESANÇON-VESOUL EN QUELQUES CHIFFRES

